

# Règlement inscription Lâcher de caisses sur la Colonne



Le COCU (Comité d'Organisation du Carnaval Unifié de Toulouse) se lance dans l'organisation d'un lâcher de caisses à savons, en mode Carnaval bien sûr ! L'idée est évidemment, de rigoler, de rassembler, de secouer, et de mélanger tout le monde. Toute aide, de 7h à 19h est plus que bienvenue !

[L'inscription se fait en ligne ici](#) et la remise officielle des dossards ainsi que l'inspection rigoureusement foutraque de votre bolide.

Attention, places limitées à 60 engins.

Bienvenue et bonne descente !!

Le COCU

## A. Principe d'inertie

**Article 1** : Les caisses à savon sont des véhicules à 3, 4 roues (ou plus) sans moteur, sur un châssis en bois ou en métal. Le déplacement résulte de l'effet de la gravité terrestre, la caisse est ainsi placée sur une pente. Elle ne comporte aucun système de propulsion ni de traction mécanique.

## B. L'équipage

**Article 2** : Des protections individuelles sont obligatoires pour les membres de l'équipage, à savoir :

- une protection pour la tête
- des vêtements à manches longues (haut et bas) pour éviter les brûlures
- des gants
- des chaussures fermées

**Article 3** : Les participants pourront concourir seul, à deux, à trois ou à quatre maximum.

**Article 4** : Il sera demandé aux pilotes mineurs une attestation des tuteurs légaux, même si lesdits tuteurs sont présents. La non présentation de cette attestation entraînera la non-participation du/des mineur(s) en question.

**Article 5** : Inscription [ici](#)

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScclpp54pbTN1MYL9\\_eob7KGOQR-aVJ-alTcWGFvqm9358Eiw/viewform](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScclpp54pbTN1MYL9_eob7KGOQR-aVJ-alTcWGFvqm9358Eiw/viewform)

L'inscription est à effectuer par caisse à savon, non par équipage. L'identité du ou des pilote(s) vous sera demandée.

**Article 6** : L'inscription au lâcher de caisse est **gratuite**, parce que c'est Carnaval, et qu'un Carnaval c'est gratuit (Boudu!).

**Article 7** : Tous les participants s'engagent à aider à l'organisation de l'évènement, à savoir : poser et ranger les barrières, les séparateurs de voies, les pneus, brasser les caisses à savon ...

**Rendez-vous le dimanche 25 mars à 7h pour le montage, et pour le démontage à partir de 18h**

Information pratique : il y aura une buvette, merci de penser à prendre votre sandwich (attention, on sera dimanche).

## C. La Caisse

**Article 8 :** Le pilote doit pouvoir être maître de son corps et de son véhicule et donc maîtriser la direction et le freinage de l'engin et ne pas prendre de risque inconsidéré pour lui ou envers le public.

Toute «caisse à savon » devra être de fabrication artisanale et **devra posséder** :

- au moins trois roues
- un système de direction
- un système de freinage
- Un système de cale-roues pour la mise en place avant descente, le départ s'effectuant en pente
- un point d'accroche **à l'avant et à l'arrière** pour pouvoir être tracté en haut de la côte, sinon vous remonterez votre engin seul.

**Article 9 :** Le dessous de la caisse devra comporter un plancher rigide afin d'empêcher les pieds du pilote de traîner par terre ou de tomber.

**Article 10 :** Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (par exemple des bords tranchants devront être protégés avec une garniture de caoutchouc ou de plastique).

**Article 11 :** Pour des astuces de construction, rendez-vous sur :

(facile): <https://www.latoilescoute.net/une-caisse-a-savon>

(en bois): <http://fr.calameo.com/read/00038945995cde9437c35>

(pour les pros) : <http://pierre.fraizy.free.fr/pages/Caisse2.html>

**Article 12 :** Les caisses à savon peuvent arborer les couleurs de votre club, de votre entreprise, les noms des pilotes... Attention, un jet de tomates sera envoyé aux trop grosses publicités.

Un dossard numéroté sera fourni par l'organisation.

**Article 13 :** Les aspects techniques présents de ce règlement doivent être respectés pour concourir. Des commissaires de descentes se donne le droit de refuser une caisse à savon en cas de non-respect des points A. B. C. de ce règlement.

## D. La descente

**Article 14 :** La descente aura lieu sur l'avenue de la Colonne en direction du centre-ville de Toulouse. Le départ se fera au niveau du parking du cimetière, à l'angle de l'avenue de la Colonne et du Chemin de Caillibens.

Le parcours comporte un petit tremplin (optionnel), au moins une chicane et un virage. La longueur du parcours est de 350 mètres.

**Article 15 :** Durant la descente, l'équipage doit respecter les instructions des commissaires de sécurité situés sur le parcours.

## E. Le déroulé de la descente, catégories et jury

**Article 16 :** Le déroulé de la descente :

- Descentes individuelles
- Descentes en « pool » (catégories in english !) de 4 caisses
- La première série de descentes permettra de répartir les participants en catégories homogènes, parce que c'est beaucoup plus drôle comme ça.

Et si on a le temps à la fin, tout le monde descend ensemble

**Article 17 :** Lors de la descente en « pool » (catégories), si la caisse est bloquée à mi-parcours, le pilote devra relancer sa voiture de manière autonome, sans l'aide du public.

**Article 18 :** L'esthétique et l'originalité des caisses à savon seront jugées comme on veut et sur des critères qui seront totalement subjectifs !

**Article 19 :** Les équipages doivent se présenter à **partir de 12h00** sur le lieu de la descente, en haut de l'Avenue de la Colonne, au niveau du parking du cimetière, à l'angle de l'avenue de la Colonne et du Chemin de Caillibens (mais de toutes façons vous serez là dès 8h pour aider au montage !).

## E. Le planning de la journée

- 8h : Installation générale du parcours, des éléments de sécurité **avec tout le monde** (organisation/participants)
- 12h : Inscription des participants
- 14h : Début des descentes
- 18h : Fin des descentes et début du rangement
- 20h : Fin du rangement ; on compte sur vous pour avoir envie de le réorganiser l'année suivante !

## F. Responsabilité

**Article 20 :** L'organisateur *Le COCU* (Comité d'Organisation du Carnaval Unifié de Toulouse) s'engage à mettre en œuvre tous les dispositifs nécessaires pour garantir la sécurité des participants et du public : balisage du parcours, règlement technique, présence de secouristes, sécurisation du parcours...

**Article 21 :** Une décharge de responsabilité, fournie à l'accueil, sera demandée à tous les participants. L'assurance Responsabilité Civile du participant sera engagée en cas d'accident, vol, dégât qu'il a provoqué ou dans lequel il est engagé.

**Article 22 :** Les organisateurs se donnent bien sûr le droit de tricher, d'accepter les pots de vin et les flatteries.

**Article 23 :** Il est déconseillé de donner à boire de manière abusive aux personnes du staff qui garantissent la sécurité et le bon déroulé de la descente !

**Pour plus d'informations :**

[logistique@carnavaldetoulouse.fr](mailto:logistique@carnavaldetoulouse.fr)

Site internet : <http://carnavaldetoulouse.fr/SiteCarnaval/>

Facebook : <https://www.facebook.com/CarnavalToulouse/>

Contact : Martin MOTTE – 06 20 14 38 86